

Les 10 principes de la certification FSC®

■ **PRINCIPE 1 : Respect des lois.** L'Organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, tous les accords et conventions.

■ **PRINCIPE 2 : Droits des travailleurs et conditions de travail.** L'Organisation doit préserver ou accroître le bien-être social et économique des travailleurs.

■ **PRINCIPE 3 : Droits des Populations Autochtones.** L'Organisation doit identifier et soutenir les droits juridiques et coutumiers des Populations Autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion.

■ **PRINCIPE 4 : Relations avec les communautés.** L'Organisation doit contribuer à préserver ou à accroître le bien-être social et économique des communautés locales.

■ **PRINCIPE 5 : Bénéfices générés par la forêt.** L'Organisation doit gérer efficacement les divers produits et services de l'Unité de Gestion afin de préserver ou d'accroître à long terme la viabilité économique et la variété des bénéfices environnementaux et sociaux.

■ **PRINCIPE 6 : Valeurs et impacts environnementaux.** L'Organisation doit maintenir, conserver et/ou restaurer les services écosystémiques et les valeurs environnementales de l'Unité de Gestion, et doit éviter, corriger ou limiter les impacts environnementaux négatifs.

■ **PRINCIPE 7 : Planification de la gestion.** L'Organisation doit disposer d'un plan de gestion concordant avec ses politiques et ses objectifs, et proportionnel à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent. Le plan de gestion doit être mis en œuvre et actualisé à partir des informations relatives au contrôle, afin de promouvoir une gestion adaptative. Le plan et les procédures associées doivent être suffisants pour guider le personnel, informer les parties prenantes concernées et intéressées et pour justifier les décisions en matière de gestion.

■ **PRINCIPE 8 : Suivi et évaluation.** L'Organisation doit démontrer que les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de gestion, les impacts des activités de gestion et l'état de l'Unité de Gestion sont contrôlés et évalués, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, afin de mettre en œuvre une gestion adaptative.

■ **PRINCIPE 9 : Hautes Valeurs de Conservation.** L'Organisation doit préserver et/ou accroître les Hautes Valeurs de Conservation dans l'Unité de Gestion en appliquant le principe de précaution.

■ **PRINCIPE 10 : Mise en œuvre des activités de gestion.** Les activités de gestion conduites par ou pour l'Organisation, dans le cadre de l'Unité de Gestion, doivent être sélectionnées et mises en œuvre conformément à la fois aux politiques et aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux de l'Organisation, et aux Principes et Critères.



La certification forestière

FSC®

Forest Stewardship Council

ALLIANCE Forêts Bois est engagée depuis 2012 dans le système de certification FSC®, permettant ainsi de valoriser son investissement ainsi que ceux de ses adhérents dans le développement responsable des forêts. Cette nouvelle certification vient compléter les certifications actuelles détenues par le groupe : **ISO 14 001 et PEFC™.**



Qu'est ce que la certification FSC® ?

Un **écolabel**, qui assure que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte des procédures **garantissant la gestion responsable des forêts.**

Il repose sur 3 axes majeurs du développement durable :

- Environnemental
- Social
- Économique

La certification FSC® pour qui ?

Un label à la portée de tous grâce à la **certification de groupe.**

Le FSC® s'adresse à tout type de propriété.

La certification FSC® concerne les forêts de petites ou grandes superficies, qu'elles soient à dominance semi-naturelle ou cultivées. Une seule condition pour nos adhérents : s'engager pleinement à respecter les 10 principes de la certification FSC®. (voir encadré au verso).

Qu'est ce que la certification de groupe ?

Gérant de groupe : ALLIANCE Forêts Bois

Rôle :

- Être le point de contact avec l'organisme de certification
- Informer les membres du groupe sur ses responsabilités
- S'assurer que les membres du groupe respectent les exigences de la certification FSC® en matière de gestion forestière
- Avoir la documentation requise à jour : liste des membres du groupe, les surfaces forestières FSC®, les rapports, les comptes-rendus...

Membres de groupe : VOUS

Rôle :

- Gérer votre forêt conformément aux exigences et aux principes de la certification FSC®
- Respecter les préconisations du document de gestion durable ainsi que du livret de gestion FSC®
- Accepter les règles de fonctionnement du groupe.

Certification de groupe **FSC®**

Quels sont les engagements d'ALLIANCE Forêts Bois ?

Faciliter la certification volontaire FSC® de nos adhérents en les intégrant dans une **certification de groupe.**

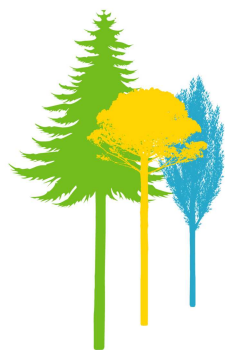
Accompagner le sylviculteur dans la mise en œuvre de ses démarches, les procédures et les suivis nécessaires pour répondre aux exigences du référentiel.

Mettre à la disposition des membres du groupe tous les moyens techniques et les ressources humaines nécessaires.

Mutualiser les audits de l'organisme certificateur. Les audits portent sur des échantillons représentatifs. Les contrôles et monitoring permettent de garantir nos bonnes pratiques forestières sur l'ensemble de nos territoires certifiés.



Pourquoi engager ma propriété dans la certification de groupe FSC® avec ALLIANCE Forêts Bois ? Quels sont mes avantages ?



Valoriser mes bois sur des marchés porteurs et rémunérateurs

Les marchés nord européens sont particulièrement demandeurs de bois certifié FSC® et les industriels européens développent continuellement de nouvelles gammes de produits certifiés FSC®. **Leur demande en bois certifié FSC® augmente fortement face à une offre aujourd'hui insuffisante.**

Avec la double certification de groupe PEFC™ et FSC® portée par ALLIANCE Forêts Bois votre forêt se démarquera dans un contexte international très compétitif et vous serez garanti de commercialiser vos bois vers les marchés les plus porteurs et rémunérateurs. Les bois certifiés FSC® sont destinés à approvisionner les industries du bois locales ou nationales et renforcer leur part de marché, soutenir l'emploi et le développement économique de notre filière.

Une meilleure productivité de ma forêt

La démarche de la certification FSC® assure au sylviculteur une **amélioration continue** de la gestion de sa propriété pour garantir une meilleure productivité sans compromettre les ressources naturelles actuelles ou futures : recherche d'un équilibre des classes d'âge des peuplements, des revenus et des surfaces en forêt semi-naturelle et forêt cultivée, diversification des essences et des produits...

Vous continuerez à bénéficier de toutes les innovations menées par ALLIANCE Forêts Bois en termes de techniques d'exploitation ou de sylviculture pour optimiser le rendement de votre forêt.

Vers une meilleure gestion environnementale et sociale de ma forêt

Une démarche environnementale bénéfique

Lorsque vous vous engagez dans la démarche de la certification FSC®, une analyse complète des impacts environnementaux est réalisée par ALLIANCE Forêts Bois :

- la connaissance des milieux naturels forestiers présents sur votre propriété est renforcée et leur intérêt écologique, leur rôle pour maintenir une productivité optimale dans vos forêts de production est reconnu et justifié,
- les mesures de gestion prises pour maintenir ou améliorer la biodiversité, la protection des sols, des ressources hydriques et des paysages sont mises en valeur,
- un suivi et un contrôle de l'impact des activités forestières est mis en place par ALLIANCE Forêts Bois avec si besoin l'appui des organismes extérieurs scientifiquement compétents et reconnus.

Sur l'ensemble de la propriété, ALLIANCE Forêts Bois s'engage à adopter les techniques d'exploitation et de sylviculture à faible impact pour maintenir la productivité de votre forêt et ses fonctions écologiques.

Une démarche socialement bénéfique

Lorsque vous vous engagez dans la démarche de la certification FSC® une analyse complète des enjeux sociaux est réalisée par ALLIANCE Forêts Bois :

- Usages dans votre propriété (autres que la production de bois) et impact sur les activités forestières,
- Impact des propriétés voisines sur votre propriété, éventuellement action contre des pratiques illégales rencontrées (dépôt de déchets...).

Ces informations servent à la prise de décision de gestion ou d'exploitation pour assurer que nos activités puissent aussi satisfaire les besoins sociaux et anticiper d'éventuels conflits.

La démarche de la certification FSC® nécessite la mise en place d'un dialogue constructif avec les parties prenantes impliquées dans la gestion et l'exploitation forestière : administration, usagers, associations environnementales... Il en résulte une meilleure compréhension entre les différents acteurs et un possible échange des connaissances et compétences au service de la forêt.

En certifiant votre forêt FSC® vous participez aussi :

- à la reconnaissance dans le monde entier des bienfaits de la forêt,
- au droit des populations autochtones (non applicable en France mais essentiel ailleurs),
- à l'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité au travail, de formation qui doivent être garanties partout et pour tous les travailleurs,
- à la lutte contre le travail illégal, au maintien de l'emploi local,
- à la lutte contre le bois illégal.



Comment faire certifier ma forêt FSC® ?

→ Le propriétaire

« Je souhaite faire certifier ma forêt FSC® et je demande à être membre du Groupe FSC® »



→ ALLIANCE Forêts Bois

Identification

- De la propriété
- Des types de peuplements forestiers et des productions forestières
- Des enjeux environnementaux et sociaux
- De la réglementation

Préconisations

- Techniques d'exploitation à faibles impacts
- Itinéraires de gestion sylvicole
- Orientations et programmes d'intervention

Réalisations

- Documents de gestion
- Cartographie
- Livret de gestion FSC®

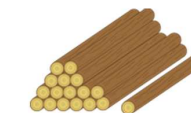


→ Le propriétaire

« Je signe le livret d'adhésion à FSC® et je deviens membre du Groupe FSC® »



▶ Possibilité de vendre du bois certifié FSC® à ALLIANCE forêts Bois



→ ALLIANCE Forêts Bois



Contrôles

- Audits internes
- Audits externes (via l'organisme de contrôle)

Suivis

- Visites de terrain
- Suivi du respect du document de gestion
- Tableau de suivi